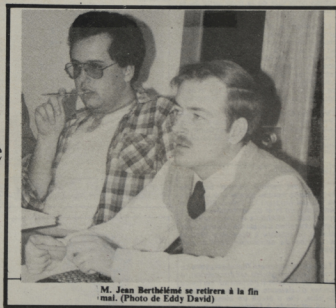


Directeur général de CKUM

Jean Berthéléme quittera plus tôt que prévu

□ La vice-présidente
des MAUI démissionne
elle aussi

Voir page 3



M. Jean Berthéléme se retire à la fin
mai. (Photo de Eddy David)

Ecoute électronique

□ La FEUM réagit

Voir page 2

□ Mise au point
du Front

Voir page 4

Une première à l'université

On honore cinq finissants
pour leur participation
para-scolaire

Voir page 2

Pour leur participation para-scolaire Cinq finissants sont récompensés

Pour la première fois, la Fédération des étudiants de l'Université de Moncton (FEUM) en collaboration avec le Service aux étudiants, ont élaboré, cette année, une formule pour récompenser les étudiants impliqués sur le campus.

Carol Doucet

En effet, le "Prix de participation para-scolaire" est accordé aux finissants qui, tout au long de leur séjour à l'université, ont contribué de façon remarquable à la qualité de vie sur le campus.

Comme il s'agit d'un projet pilote, la sélection des récipiendaires, cette année, a été faite par un comité formé des présidents et présidentes des facultés et écoles ainsi que de la présidente de la FEUM.

L'université a, quant à elle, contribué au projet en accordant un prix de \$100 à chaque récipiendaire. Ceux-ci recevront en plus, une lettre attestant de l'excellence de leur participation para-scolaire. Cette lettre sera cosignée par le recteur de l'Université de Moncton, M. Louis-Philippe Blanchard et la présidente de la FEUM, Mme Diane Hachey, et sera annexée au dossier officiel de l'étudiant.

Voici les étudiants qui se sont mérité le "Prix de participation para-scolaire 1986": Lise Michaud, Jean-Yves Depierre, Judith Hamel, Bobby White et Marlène Ruel.

LISE MICHAUD

Lise est surtout connue pour les nombreuses heures qu'elle a accordées au journal étudiant Le Front. Elle a été rédactrice en chef de septembre 1984 à mars 1985. L'étudiante en Information/Communication a aussi été directrice par intérim de octobre à décembre 1985 et corédactrice de septembre 1983 à avril 1984.

Toutefois concernant l'ombudsman Le Front, Lise, originaire d'Edmundston, a rédigé un document portant sur les treize années d'existence du journal étudiant. De plus, elle a établi un index sur les sujets retrouvés à l'intérieur du journal ainsi qu'un index chronologique (1985).

Cette année, Lise, qui est actuellement rédactrice en chef par intérim du journal, a mis sur pied le dossier d'un protecteur étudiant (ombudsman) à l'Université de Moncton.

JEAN-YVES DEPEYRE

A la radio KJUM-MF, Jean-Yves a animé des émissions d'affaires publiques et de divertissement de 1983 à 1985 et des émissions de variété de 1981 à 1984.

Jean-Yves, natif de Sept-Îles, au Québec, a participé activement à la fondation de la Ligue d'improvisation inter-facultés de l'Université de Moncton (LIZFUM) et il a été un joueur étoile au sein de cette ligue de 1983 à 1985.

Au journal Le Front, étudiant en Information/Communication, il était directeur pendant la dernière année universitaire. Il a également été promoteur et le directeur du projet D481 85 qui a été présenté par Le Front, l'été dernier.

MARLENE RUEL



Judith a été coordonnatrice d'un projet D481 85 visant à mettre sur pied un comité étudiant sur la condition de la femme. (mai à août 1986)

Au cours de la dernière année, l'étudiante en philosophie a été coordonnatrice du comité Le PasserELLE et au nom de ce comité, elle participera au Festival de films et de vidéos de femmes à Montréal en juin 1986.

En mai 1985, Judith, 22 ans, a organisé les activités pour le colloque sur le pèlé à l'Université de Moncton. Ces deux dernières années, elle a mis de l'avant les activités entourant la Journée internationale de la Femme.

De septembre 1983 à avril 1984, Judith, originaire de Ste-Bonaventure, au Québec, était représentante du département de philosophie.

En 1985 et 1986, Marlène a été membre du comité Le PasserELLE. Elle a participé aux activités pour l'organisation de la Journée internationale de la femme, en mars dernier. Marlène était coordonnatrice des activités étudiantes en 1985-86.

En 1984 et 1985, l'étudiante en sciences politiques, était membre de l'exécutif du département de science politique, membre du comité pour la semaine des sciences sociales, membre du comité SAPAL et membre du comité des activités de la Journée internationale de la femme.

Marlène, native de la Gaspésie, était animatrice de la résidence Leblond en 1982 et 1983. Ces années-là, elle s'était également sur le comité tripartite de la langue française à l'Université de Moncton.

JUDITH HAMEL



L'affaire de l'écoute électronique La FEUM réagit "Nos libertés fondamentales sont en danger"

Dans son édition du 14 avril dernier, Le Front faisait état d'écoute électronique dans les locaux de la Fédération des étudiants de l'Université de Moncton (FEUM).

Rapport de l'Association canadienne des professeurs universitaires (ACPU) qui préconisait la nécessité d'un protecteur du citoyen universitaire (ombudsman) et

d'une enquête approfondie du Service de sécurité à l'Université de Moncton.

BOBBY WHITE

Bobby, étudiant en Loairs, a été le président du comité de Promotion et de Marketing du Championnat national de volley-ball universitaire en mars dernier. Il était aussi administrateur exécutif du Championnat canadien de patinage artistique qui a eu lieu à Moncton en 1985.

Bobby, âgé de 24 ans, a été président du Conseil étudiant de l'École d'éducation physique et de loisirs en 1984-85. Il a aussi été lié de très près à l'équipe de hockey de l'Université de Moncton, les Aigles Bleus, étant successivement soigneur, statisticien et gérant de 1981 à 1984.

Il était directeur d'accréditation du journal national de hockey universitaire qui s'est déroulé à Moncton en 1983. Finalement, Bobby, qui demeure à Beresford, au Nouveau-Brunswick, est un des principaux initiateurs du tournoi de hockey des Écoles secondaires francophones du Nouveau-Brunswick en 1982.

Dès lors, une vaste polémique s'engageait. L'ancien bureau de direction de la FEUM s'inquiète. Les étudiants, quant à eux, s'interrogent: "Qui donc peut avoir des intérêts dans l'écoute électronique des étudiants? L'administration, la sécurité ou les étudiants eux-mêmes?"

En fait, le problème n'est peut-être pas de savoir quel parti est en cause, mais bien dans quelle but? Nos libertés fondamentales sont-elles en danger? Comment pourra-t-on rassurer la masse étudiante maintenant? Qui osera entamer une discussion confidentielle dans les bureaux de la fédération?

Pourtant, même si on nage en plein mystère, une chose cependant est sûre: la liberté d'expression est une fois de plus remise en cause et une fois de plus, c'est à l'Université de Moncton. L'université a ignoré deux recommandations du

Maintenant, l'université doit prendre des mesures drastiques pour faire la lumière sur les récents événements. Au risque de perdre sa réputation et sa clientèle par dizaine, parce qu'on n'aura su garantir la liberté sur le campus. Il faut mettre fin, une fois pour toutes, à la répression à l'Université de Moncton.

Soyez assurés, étudiantes et étudiants que l'exécutif de la FEUM entend travailler d'arrache-pied dans le but d'établir une liberté d'action et d'expression solide à l'université. Alors, vous pourrez venir discuter avec nous sans risquer que des oreilles trop longues et trop curieuses soient à l'affût de vos secrets les plus intimes!

Le Bureau de direction
de la FEUM

Directeur général de la radio étudiante

Jean Berthélemy quittera plus tôt que prévu

À la suite de la réunion des Médias académiques universitaires, tenue tard hier soir à l'édifice Talignon, la lettre de démission de M. Jean Berthélemy, directeur général de CKUM, a été reçue par le Conseil d'administration des M.A.U.J. Cette démission prendra effet le 30 mai 1986.

Isabelle Gingras

Une partie de la réunion s'est déroulée à huis clos et c'est à ce moment que les membres du Conseil d'administration ont discuté de l'actuel conflit entre le président des M.A.U.J., M. Jean Léger, et le directeur général de CKUM. C'est à la suite de ce huis-clos que le C.A. a voté une proposition pour accepter la démission de M. Berthélemy.

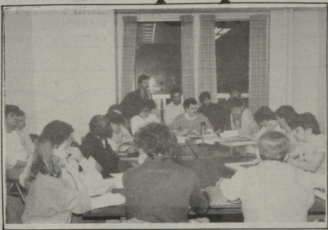
Les membres du Conseil d'administration ont également confirmé le maintien de M. Jean Léger à son poste de président. Ce dernier aurait de toute évidence mis son poste en jeu pour inciter le C.A. à prendre une décision en faveur du congédiement de M. Berthélemy.

Par ailleurs, à cause d'un vice de procédure, une proposition d'amendement a été rejetée. La représentante de

l'école de Génie, Mme Liliane Thibault, a allégué que tous les points d'amendement proposés n'avaient pas été publiés intégralement. Le Front, comme l'exige la constitution des M.A.U.J., Elle a de plus affirmé que les membres du C.A. n'avaient pas eu le temps d'étudier ce dossier. Le C.A. a donc décidé de mettre en dépôt la proposition jusqu'à la prochaine réunion régulière.

Il est à noter que Mme Liliane Thibault a remis sa lettre de démission comme vice-présidente. C'est Mme Réjeanne Briéau qui est la nouvelle vice-présidente. Elle a été élue à l'unanimité.

Mentionnons enfin que la réunion a été ajournée à une date indéterminée.



L'ozone Sauvons notre couche protectrice

La couche d'ozone stratosphérique est un filtre efficace pour près de 90% des radiations solaires ultraviolettes. Ces radiations de haute intensité sont nocives pour à peu près toutes les formes de vie auxquelles engendrent des changements physiologiques. Par conséquent, la couche protectrice d'ozone est primordiale pour la sauvegarde de la vie sur la terre.

Réjean Roy

C'est dans la stratosphère (couche atmosphérique qui débute à 11 km du sol et qui s'étend jusqu'à 48 km du sol) que se trouve la presque totalité de l'ozone. La photodissociation de la molécule d'oxygène (dissociation par absorption de radiations ultraviolettes provenant du soleil) représente le principal mécanisme pour la formation de l'ozone dans la stratosphère. Cependant, l'ozone formé de cette façon engendre une décomposition inverse de façon à rétablir, après de nombreuses réactions chimiques, de l'oxygène.

Dans la stratosphère, les taux de formation et de décomposition de l'ozone sont tels que le montant net d'ozone est toujours plus élevé que celui de l'oxygène. Mais la fragile équilibre ozone-oxygène peut être facilement renversé par un changement de ces taux de formation et de décomposition.

Depuis le début des années 70, l'intérêt pour la destruction de la couche d'ozone est de plus en plus grandissant. Il a alors été prédit que les polluants émis dans la stratosphère pouvaient catalyser les réactions de décomposition de l'ozone, dérangier l'équilibre existant entre l'ozone et l'oxygène et décolorer la concentration de l'ozone. Les études, elles, ont démontré que plusieurs facteurs sont à la

base de la destruction de la couche d'ozone.

Les transports supersoniques

Tous les avions libèrent des oxydes d'azote. Cependant, seuls les échappements des transports supersoniques (TSS) présentent un danger pour la couche d'ozone. En effet, la différence entre les TSS et les autres avions est l'altitude d'opération. Les avions conventionnels se promènent près de l'extrémité de la troposphère (au-dessus de 11 km) tandis que les TSS volent à des altitudes de 18 à 21 km. Par conséquent, les oxydes d'azote sont directement relâchés dans la stratosphère.

Les essais de bombes nucléaires

Les effets des EBM (essais de bombes nucléaires) sur la stratosphère et sur la couche d'ozone sont incertains. Les explosions thermonucléaires (bombes à hydrogène) réchauffent l'air environnant à des températures fort élevées. Sous ces conditions, l'azote et l'oxygène réagissent pour produire de très larges quantités d'oxydes d'azote qui sont déposés dans la stratosphère. Le refroidissement rapide subséquent du nuage nucléaire forme stabilise les oxydes d'azote formés.

Le "Limited Nuclear Test Ban Treaty" de 1963, traité signé entre les États-Unis et l'Union Soviétique, limite les essais nucléaires aux détonations effectuées sous terre. D'autres pays, cependant, continuent de conduire des tests sur les armes nucléaires et ce à ciel ouvert.

Fréons (ou halométhanes)

Des études en laboratoires ont mené à la conclusion, en 1973, que de faibles quantités de chlorofluorocarbures pouvaient catalyser la décomposition de très larges

quantités d'ozone. En effet, les spécialistes sont d'accord sur le fait que l'effet catalytique du chlore atomique est environ 6 fois meilleur que celui du monoxyde d'azote. Mais ce n'est qu'en 1974 qu'une surprise source potentielle de chlore atomique a été découverte: les agents propulseurs des aérostats (les halométhanes).

Les deux halométhanes les plus connus sont ceux utilisés comme réfrigérant et agent propulseur des cannettes d'aérosols. Ces produits chimiques sont hautement volatiles et extrêmement inertes (non-réactifs). Etant considérés comme non-réactifs avec les autres composés atmosphériques et avec les oxydants photochimiques on les a toujours vus pour leur caractère inoffensif. Mais voilà que leur inertie chimique est maintenant une source d'intérêt, car aucune réaction chimique n'existe pour éliminer ces composés de l'atmosphère et ils sont de plus en plus distribués dans le monde entier.

En effet, puisque les fréons coulent moins cher que les produits similaires et qu'ils sont inflammables, on les retrouve dans tous les domaines de la vie humaine. On les emploie fréquemment dans les aérosols, dans les réfrigérateurs, dans les congélateurs, dans les systèmes d'air climatisé, dans les produits d'isolation à base de mousses, dans les systèmes de refroidissement des plastiques (dans l'industrie), dans les peintures, et finalement, dans les solvants utilisés dans les industries électroniques.

Une augmentation continue de la concentration d'halométhanes peut mener ceux-ci à se diffuser dans la stratosphère et sa couche d'ozone. Une fois dans cette couche, ils peuvent devenir réactifs puisque la dissociation photolytique est favorisée en présence de

rayons ultraviolets. Les produits de dissociation sont des radicaux libres ainsi que des atomes de chlore libres. Ces derniers peuvent donc agir comme catalyseur dans la décomposition de l'ozone.

Le danger

Des milliards de tonnes de fréons sont déversées dans l'environnement par les pays industrialisés, ce qui fait de ces composés la plus grande menace pour notre couche protectrice contre les rayons ultraviolets du soleil. Selon les scientifiques de Harvard (E.-U.), il y avait une augmentation de 5% d'émission de fréons dans l'environnement d'ici l'an 2000, la couche d'ozone serait réduite de 7,5%. Mais selon la NASA (National Aeronautics and Space Administration), pour chaque 1% de réduction de la couche d'ozone, il y aurait un accroissement de 4% de cancers de la peau. Par conséquent, une réduction de 5% de la couche d'ozone veut probablement dire 30 000 nouveaux cas de cancer de la peau.

Mais même s'il y avait une réduction majeure de fréons qui sont utilisés dans divers produits, la santé de l'être humain serait affectée pour encore de nombreuses années. En effet, les fréons déjà répandus dans l'environnement ont des effets à long terme. De plus, la destruction de la couche d'ozone est un problème grave auquel il n'existe aucun remède.

Les scientifiques de la NASA croient que l'on a détruit 1,5% de la couche d'ozone. Devons-nous rester amorphes devant cette situation? Devons-nous réellement attendre que les rayons ultraviolets nous brûlent la peau? C'est à nous d'y voir.

Mise au point

Le Front a dû annuler la conférence de presse qu'il devait tenir mercredi dernier au sujet de l'écoute électronique. C'est suite à une nouvelle évaluation de la situation par la direction du journal et suite aussi aux avis de conseillers juridiques que Le

Front a décidé d'annuler cette conférence de presse.

Par ailleurs, MM. Bernard Lord et Bruno Hamel, anciens président et directeur aux affaires internes de la FEUM, ont écouté la bande sonore la semaine

dernière. Ils ont été à même de constater qu'il s'agissait bien d'écoute électronique.

Au moment de mettre sous presse, l'ex-directeur des finances de la FEUM, M. Claude Leblanc,

n'avait pas encore eu l'occasion d'écouter la bande en question.

On ne sait toujours pas si une enquête aura lieu pour tenter d'éclaircir cette affaire.

LA DIRECTION



Billet

Salut!

Déjà le 21 avril. Bon nombre d'étudiants - cheneux - ont terminé leurs examens. Dès lors, pour plusieurs, le vrai défi est commencé: se trouver un emploi. D'autres, à l'esprit plus vagabond, ont la tête ailleurs. A la plage, par exemple.

C'est vrai que ce n'est pas une mince affaire de se dénicher un travail pour quelques mois. Et, pour un étudiant, c'est à recommencer à tous les printemps.

Même si la situation économique n'est pas facile. Même si vous vous faites vivre de bord par les "employeurs" auxquels vous rendez visite. Et même si le gouvernement vous rabat les oreilles avec le "plein-emploi", cette autre belle utopie sortie directement du dictionnaire de la démagogie. Ne vous découragez surtout pas!

Vous pouvez toujours imiter ce jeune homme de l'Ouest canadien qui s'était offert comme premier prix d'un tirage qu'il avait lui-même organisé. Le truc: faire du porte à porte et vendre 400 billes à \$3 l'une. La personne gagnante trouvera en vous une(he) femme(femme) à tout faire. Peinture, tondre le gazon, raser, et empêcher les \$2 000 du tirage.

X X X

Zut alors! Mon bermuda à rétréci au lavage et mon matchas pneumatique est percé. Restent mes lunettes de soleil!

Salut!

Robert Laffamme

L'équipe du journal

Directeur	René Landry
Rédacteur en chef	Robert Laffamme
Responsables des nouvelles locales	Johanne Landry
	Carol Doucet, Johanne St-Pierre
Responsable des nouvelles culturelles	Bruno Hamel
Responsable des nouvelles du sport	Yves Blouin
Caricaturiste	Marc Landry
Correction	Réjean Ouellette, Catherine Menefaire, Julien Vincent
Révision	Yves Gallant, Sylvie Potvin
Montage	René Landry, Claire Comeau, Robert Bideau
Photocomposition des titres	Robert Laffamme
Photographie	Gino Chlason, Eddy Davis
Livraison	Robert Laffamme
Responsable de la publicité	Jean-Yves Depeyre
Le comité de rédaction est composé de	Robert Laffamme, de René Landry et de Johanne St-Pierre.

858-4526

Les articles, opinions, commentaires et autres qui parviennent au Front doivent être programment dactylographiés à double interligne. Ils doivent parvenir au bureau du Front les mercredis précédant la parution, avant 16h. Les articles qui parviendront après 16h seront publiés lors du numéro suivant.

Les articles doivent avoir tout au plus 500 mots. Ils doivent être accompagnés du nom et du numéro de téléphone de l'auteur afin que nous puissions le contacter si besoin il y a. La signature d'un article n'est pas une marque de gratitude pour l'auteur mais bien sa marque de responsabilité envers ses écrits.

La rédaction se réserve le droit de retenir opinions, commentaires et autres (1) qui ne répondent pas aux critères mentionnés plus haut, (2) qui démontrent des idées à tendances discriminatoires, c'est-à-dire sans fondement, envers les deux sexes, les minorités (ethniques ou autres) ou les groupes défavorisés (personnes handicapées, personnes à faible revenu, etc.).

Le Front est publié à 3 700 exemplaires chez Cumberland Publishing Limited, boîte postale 280, Amherst, N.-E., B4H 3Z2.

Opinion du lecteur

Autre version de l'Histoire d'eau

NDLR. Contrairement à ce qui est avancé concernant l'histoire d'eau à la résidence Lafrance, personne n'a été expulsé de la résidence des garçons. Même si on en avait décidé autrement auparavant, le Comité disciplinaire est resté sur sa décision sans que personne n'avisait notre journaliste.

Monsieur le Rédacteur,

J'aimerais porter à votre attention quelques précisions concernant l'article paru dans le Front du 14 avril et intitulé "Histoire d'eau à la résidence Lafrance".

D'abord, à cette date (16 avril), aucune personne n'a été expulsée des résidences, suite à cet événement, et aucune sanction du genre n'a été prise.

J'aimerais également vous souligner que les amendes infligées par le Comité disciplinaire sont versées au fonds de dépannage étudiant, géré par le Service d'aide financière et non pas versées au Service de logement, tel que le déclare une citation de votre article.

L'article laisse croire également que, puisqu'une quarantaine d'étudiants auraient participé à la "querre d'eau" et que douze (22) seulement ont paru devant le Comité, ce dernier aurait fait de la discrimination. Je dois vous informer que le Comité n'entend que les causes qui lui sont soumises par les parties plaignantes que ce soit des étudiants(e) ou des employés(e) de l'Université. Il n'a donc eu aucun contrôle sur le nombre de cas qui lui ont été présentés suite à cet incident.

Je m'oppose vivement à l'interprétation que fait votre journaliste qui déclare que "plusieurs étudiants auraient vu leurs droits violés lors de leur rencontre avec le Comité disciplinaire".

D'abord, le Comité procède exactement comme le veulent les statuts et règlements de l'Université. Arrêté 82, adopté le 13 avril 1985 par le conseil des Gouverneurs. Les procédures adoptées pour le Comité ont été examinées, avant leur adoption, par un comité formé d'étudiants, de professeurs et d'administrateurs de nos trois centres universitaires.

La règle de procédure numéro 7, dont chacun des étudiants cités à comparaître a reçu une copie, précise que: "Les deux parties peuvent demander l'assistance de conseillers de leur choix, venant du campus universitaire en cause, et peuvent interroger et contre-interroger les témoins". Le Comité a donc agi selon cette règle. Advenant que l'on vienne démontrer au Comité que cette règle brime les droits des étudiants(e), il se fera un devoir de recommander un amendement à cette règle dans son rapport annuel.

Une procédure du Comité demande que "tous étudiants intimé bénéficiaire de la présomption d'innocence".

Le fardeau de la preuve incombe donc à la partie qui porte la plainte. La partie accusée doit normalement refuser ou contredire cette plainte. Les membres, par vote majoritaire, jugent ensuite, d'après les témoignages reçus et les évidences apportées, si la plainte est valable. Si oui, il attribuera alors une sanction qu'il jugera juste et équitable.

À l'issue de l'examen de la cause, la partie plaignante peut utiliser des évidences pour supporter ses allégations. Dans ce cas-ci, cette

partie possédait des déclarations écrites faites volontairement, au cours de l'enquête, par les étudiants impliqués. Les parties accusées avaient accès à leurs déclarations écrites. Je ne vois donc pas comment le Comité aurait pu déformer la vérité, puisqu'il n'a été ni responsable de l'enquête ni de porter les accusations.

Il est impossible pour le Comité d'expliquer aux parties impliquées les critères sur lesquels le jugement a été rendu sans déroger à deux règles très importantes du Comité: les délibérations du Comité sont confidentielles et le vote est secret. Pour établir les critères du jugement il deviendrait nécessaire de demander à chacun des membres les raisons

qui justifient leur vote, il serait impossible alors de garder, et le vote secret et les délibérations confidentielles.

Quand à la dernière affirmation faite, à l'effet que "le Comité aurait été plus sévère avec les gens qui se sont "défendus", j'en dois d'abord en tout démentir. Malheureusement, le respect de la confidentialité m'empêche de présenter des preuves concrètes.

Vous me permettez de vous souligner que le Comité disciplinaire ne peut se substituer à une cour de justice, et ne prend pas en leur cas, cependant, vous admettez avec moi que sa création l'an dernier représente une nette

amélioration sur ce qui existait auparavant. Soyez assuré que tous ses membres ont comme objectif de voir à ce que la justice soit rendue.

En terminant, j'aimerais inviter toute personne désireuse d'améliorer le fonctionnement de ce Comité de me faire parvenir leurs suggestions par écrit dans le plus bref délai.

Larry LeBlanc, président
Comité disciplinaire du CUM
Case postale 104

Merci, et bonne chance

L'année universitaire 85-86 tire à sa fin, les étudiants et étudiantes auront bientôt libérés de leurs tâches académiques et pourront profiter de la période estivale. Avant que le campus ne se vide de la plupart de ses occupants, je voudrais, par l'entremise du journal LE FRONT, exprimer mes sincères remerciements à vous le communauté universitaire, mais surtout aux étudiants et étudiantes, qui m'ont donné la chance de diriger la radio KUM-MF pendant maintenant plus de deux ans. J'en profite aussi pour féliciter et remercier de leur travail les gens qui ont participé à KUM-MF durant mon mandat.

Ayant annoncé ma démission, ou plutôt (et

plus exactement) mon départ vers de nouveaux défis, je me permets de faire réflexion sur cette expérience unique. Il s'agit en effet d'une expérience qui n'a pas son pareil: diriger les opérations d'une radio, qui, selon tout bon sens, ne devrait pas exister. C'est en février 1984 que le conseil d'administration des M.A.U. Inc. me lançait dans la proverbiale fosse aux lions... J'en sortirai bientôt, vivant, fatigué, mais relativement satisfait.

Il y a des emplois pour lesquels il n'y a pas de cours ou d'expérience pour vous y préparer, la direction de KUM-MF est un de ceux-là. Une expérience unique qui rapporte beaucoup sur le plan personnel,

mais aussi remplie de sacrifices et de longues heures mal rémunérées. Travailler dans une organisation étudiante n'est pas chose facile, j'en suis sûr, quoique chose; néanmoins l'atmosphère universitaire peut être très intéressante.

KUM-MF est maintenant en voie de développement, le chemin est mieux éclairé, et les fondations ont été consolidées... Cependant le travail n'est pas terminé, car il reste des lions dans la fosse. Encore une fois merci à vous, et bonne chance à KUM-MF ainsi qu'à mon successeur.

Jean Berthelme
Directeur général

On nous aurait oubliés?

A mon grand étonnement je me suis aperçu que personne n'avait pensé à nous, finissants. Même pas le recteur ou un professeur, je prends donc l'initiative de parler au nom de plusieurs.

Tant d'heures passées à apprendre aussi sur ces bancs d'université, qu'on-t-on vu? Notre temps? Impossible car nous sommes récompensés. Notre passé? Non, car incombables sont ces bons souvenirs d'étudiants. Peut-être quelques paires de souliers et de pantalons. Certains diront que la société nous a égarés de sa cruauté, de sa

vérité étant ainsi à l'écart tant d'années. C'est peut-être vrai que l'on a vécu dans notre monde à pari. Mais on a pas moins souffert, si c'est ce que vous voulez insinuer. On a passé des moments tristes et des heures heurées. Souvent, on a été obligé de mettre nos opinions de côté et d'avaloir notre salive au lieu de se la cracher dans nos mains. On a appris que l'on vivait dans un monde où personne ne se ressemble, on a appris que parfois l'intelligence ne peut être mesurée, on a appris qu'être lion de ceux qu'on aime fait mal. On a appris, vous savez, plus que des formules et des équations; on a acquis de

l'expérience, celle de la vie.

On en sort content, comme libéré d'un poids devenu trop lourd à supporter. Les idées pleines de rêves et les yeux pleins d'étoiles. "Société ne nous juge pas car c'est nous ton futur".

Je souhaite à tous les finissants bonne chance et tenez à cœur cette université qui vous a permis "d'apprendre" dans votre langue tant aimée.

Françoise Carole Maillet
étudiante en administration

Erratum

Dans la dernière édition du journal Le Front, une malencontreuse erreur s'est glissée dans l'opinion de M. J.L. Malenfant, vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires étudiantes, en page 6.

Au lieu de lire, (CGY 0845) et (CGY-290485), on aurait dû lire (CGY 0845) et (CGY-290485).

KUM-MF 105.7

Programmation estivale

Lundi au vendredi 16h à 23h
Samedi et dimanche 11h à 23h

Des heures d'émissions sont encore disponibles pour tous ceux et celles intéressés au domaine de la radio.

Appelez-nous au 858-4485!



Yves Gallant mérite la bourse du Centenaire

Yves Gallant, finissant au baccalauréat de physique, avec majeure en mathématique, de la Faculté des Sciences et de Génie du Centre universitaire de Moncton, a reçu dernièrement, la bourse du Centenaire, remise annuellement depuis 1967, année du Centenaire du Canada, par le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG).

Cette bourse, une des plus prestigieuses au pays, est offerte à un nombre très limité d'étudiants désireux continuer des études de maîtrise et de doctorat.

Ainsi, Yves Gallant, âgé d'à peine 20 ans, reçoit \$17 500 par année pour une période de trois ans, renouvelable la quatrième année.

Le récipiendaire, qui travaille comme réviseur de textes au journal Le Front, il va sans dire, était extrêmement heureux à l'annonce de la nouvelle par le CRSNG.

Selon M. Francis Weil, doyen de la Faculté des Sciences et de Génie, le choix de Yves en était un plus que logique. «Yves n'a pas obtenu de note inférieure à A depuis son arrivée à l'Université de Moncton en 1982. Il aura été un des plus brillants étudiants à avoir été admis à la faculté», a-t-il avancé.

De son côté, l'étudiant natif de Moncton, se fait plus humble. «Il est plus facile d'obtenir de meilleurs résultats en sciences que dans d'autres domaines plus subjectifs.

N'empêche qu'à la polyvalente Mathieu-Martin, de Dieppe, Yves a complété ses mathématiques de 12^e année en 10^e année et il a terminé les mathématiques de première année universitaire avant d'avoir obtenu son diplôme d'études secondaires.

Le fils de Melvin et Christel Gallant aimerait se lancer dans l'enseignement et la recherche après avoir fini son doctorat.

Enfin, soulignons que Yves Gallant est le troisième étudiant de l'Université de Moncton à recevoir cette prestigieuse bourse. Clément Arsenault, en physique, et Jérôme Long, en mathématique, ont également mérité cette bourse il y a deux ans. Aujourd'hui, ils font des études doctorales à l'Université Waterloo, en Ontario.

René Landry



La Faculté d'administration de l'Université de Moncton a remporté le deuxième prix, d'une valeur de 500\$, lors d'un concours de marketing, organisé annuellement par la Compagnie de téléphone du Nouveau-Brunswick. Cette année, les étudiants devaient présenter deux plans d'action afin d'augmenter l'utilisation de l'interurbain résidentiel. La photo nous laisse voir les deux meilleurs étudiants de la faculté lors de ce concours et, dans l'ordre habituel, on remarque, Gaston LeBlanc, professeur de marketing; Rachelle Richard, de Sainte-Marie de Kent, finissante au baccalauréat en sciences administratives; Daniel Burelle, de Moncton, finissant au baccalauréat en administration des affaires, concentration marketing; et Jean Ladouceur, doyen de la Faculté d'administration. Ces deux étudiants ont reçu une bourse de 505 chacune.

Babillonn

CONFERENCES

Clément Loubert, professeur de psychologie à l'Université de Moncton, donnera une conférence sur l'épuisement professionnel, le mardi 22 avril, à 19 heures, au Salon des professeurs de la Faculté des sciences sociales, Édifice Lepelletier-Tailon du Centre universitaire de Moncton.

L'auteur québécoise de grande renommée, Thérèse Duval, donnera une conférence portant sur Les secrétaires face à la bureautique, le jeudi 24 avril, de 13h30 à 14h15, à la salle 163 du Pavillon Jacqueline-Bouchard. Cette conférence sera suivie de la présentation du livre de Mme Duval, Vivre au singulier, et d'un vin et fromage, au salon étudiant.

Cet après-midi d'activités est organisé par le comité de perfectionnement de l'Association des employés de l'Université de Moncton (AEUM), en collaboration avec le Service du personnel et des relations du travail, dans le cadre de la Semaine internationale des secrétaires.

DÉMÉNAGEMENT

Tout comme l'année dernière, il vous sera possible de déménager pour un prix acceptable, à la fin du semestre. Que ce soit pour un déménagement court ou de longue distance, obtenez des renseignements en composant le 368-2144 et demandez Paul Lévesque.

COLLATION DES DIPLÔMES

Les cérémonies de la collation des diplômes au Centre universitaire de Moncton auront lieu le samedi 17 mai Moncton auroit lieu au CEPS le samedi 17 mai prochain. Les activités commenceront à 10h par la célébration eucharistique; le rassemblement des finissants est prévu pour 13h; et suivra à 13h45 la cérémonie de collation des diplômes. Enfin le traditionnel bal des finissants se tiendra à compter de 21h30.

GALERIE D'ART

Jusqu'au 27 avril, les étudiants finissant 86 en arts visuels au Centre universitaire de Moncton présentent leurs recherches mettant en exercice une variété de médias. C'est un rendez-vous à la galerie d'art.

REUNION PUBLIQUE

M. Armando Rojas, représentant de la Commission nationale d'autonomie du Nicaragua, participera à une réunion publique, à l'Église St-John's United, 75 rue Alma, à Moncton, le samedi 26 avril, de 18h à 21h. En tournée nationale, M. Rojas est à Moncton à l'invitation de Education à la solidarité internationale, ASKI-Y. Une invitation est incluse à toutes et à tous.

COMMUNICATIONS

Un colloque d'envergure, intitulé Technologies des communications en éducation supérieure, aura lieu au Centre universitaire de Moncton, le 30 avril et les 1^{er} et 2^e mai. Cette rencontre de trois jours entre le monde de l'enseignement et celui de la technologie des communications servira à réduire l'écart séparant les deux.

Ce colloque est une initiative du Bureau des communications de l'Association des universités de l'Atlantique, du ministère fédéral des Communications et de l'Université de Moncton. Si vous êtes intéressés, communiquez avec l'Éducation permanente au Centre universitaire de Moncton, au 866-4121.

sports

Lise Gautreau finit 14e en Allemagne



La gymnaste monctonienne, Lise Gautreau, a encore une fois bien fait, terminant 14^e lors d'une compétition internationale de gymnastique rythmique qui s'est déroulée tout récemment en Allemagne. Au total, cinquante participantes venant de 24 pays ont pris part à la compétition.

Aldo Chiascon

Mariana Roman, son entraîneuse, s'est dit des plus comblées de la performance de sa protégée, qui a accumulée 37,775 points au cours de l'épreuve.

Déjà, Lise, qui a été nommée la recrue par excellence sur la scène sportive universitaire cette année, s'entraîne sérieusement en vue des prochaines compétitions qui auront lieu en Bulgarie et en France le mois prochain.

COLLOQUE

Simone LeBlanc-Rainville, directrice du Département des fondements et ressources humaines en éducation à l'Université de Moncton, prononcera une conférence sur Notre enseignement du français au secondaire répond-il aux besoins des jeunes et de la société d'aujourd'hui, dans le cadre d'un colloque en français des conseils provinciaux de l'Association des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick (AENB), le mercredi 7 mai, à 13 heures, à l'École secondaire Mathieu-Martin, de Dieppe.

Le lendemain, le jeudi 8 mai, le doyen de la Faculté des sciences sociales, M. Léandre Desjardins, prononcera, à son tour, une conférence ayant comme thème Comment les changements dans la société affectent les jeunes?, à 15h30.

Ces trois journées de perfectionnement professionnel comprennent également un colloque en commun, et le jeudi 8 mai, à compter de 8h30, vous pourrez assister à un atelier où vous renseignerez sur les cours offerts et les enseignements et enseignantes évoluant en commerce à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Moncton.



Party de fin d'année

le vendredi 25 avril

- ☐ admission gratuite pour tous les étudiants et étudiantes (avec carte)
- ☐ pizza Greco servie de 16h à 22h pour 0.50\$ le morceau
- ☐ heures joyeuses de 16h à 22h
- ☐ tirage d'une bourse de 100\$
- ☐ en plus, si vous venez en groupe de 5 ou plus, avant 23h, chacun recevra une carte de membre gratuitement pour l'été 86 (valide jusqu'au 31 septembre 86)

TOUT SIMPLEMENT IMBATTABLE

700 Main